

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

APRÈS L'ART. PREMIER

N° 285

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 285

présenté par
Mme Pecresse, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :

Dans l'article L. 542-2 du code de l'éducation les mots : « du deuxième » sont remplacés par les mots : « de l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence suite à la modification de la rédaction de l'article L. 541-1 du même code.